



## **PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN**

### **Questions de la commission du BAPE**

#### **Dans quelle mesure le choix des tracés et stations du REM sont-ils arrimés aux objectifs d'amélioration du transport collectif et actif de votre municipalité ?**

Le tracé et les stations du REM s'arriment aux objectifs d'amélioration du transport collectif et actif de Pointe-Claire à trois conditions :

- la réalisation du corridor Jacques-Bizard reliant le nord au sud,
- le déplacement de la station Pointe-Claire à l'est de l'avenue Fairview
- et le réaménagement des deux carrefours (Saint-Jean et Des Sources).

Le territoire de la Ville de Pointe-Claire est morcelé en trois sections par les autoroutes 40 et 20 et les voies ferrées. Dans l'axe nord-sud, les boulevards Saint-Jean et Des Sources sont déjà très engorgés aux heures de pointe.

L'aménagement du corridor Jacques-Bizard, déjà prévu au plan d'urbanisme, permettra de diminuer la pression sur le réseau et facilitera l'accès rapide et efficace à la station Pointe-Claire et au centre commercial Fairview pour les automobilistes, les usagers du transport en commun et du transport actif (à pied et à vélo). Le succès des pourparlers pour l'aménagement du corridor Jacques-Bizard est essentiel pour soutenir la venue du REM.

Pour assurer une desserte avantageuse, la station Pointe-Claire doit être aménagée à l'est de l'avenue Fairview et devra intégrer le terminus régional existant de la Société de transport de Montréal (STM) à son aménagement.

Le réaménagement des viaducs Saint-Jean et Des Sources qui enjambent l'autoroute 40 est déterminant pour créer un accès fluide et efficace de tous les modes de transports collectifs, actifs et en automobiles aux stations du REM.

Dans une optique de sécurité et d'esthétisme, la conception, la durabilité, l'implantation et l'aménagement des infrastructures du REM devront être compatibles et harmonieux avec les secteurs bâtis. L'entretien subséquent devra garantir le maintien à la pleine valeur de ces caractéristiques essentielles. Tous ces éléments, lorsque pris en considération, favorisent un environnement convivial pour les utilisateurs du transport actif.

Finalement, le choix du tracé du REM dans le secteur nord de notre ville s'arrime aux objectifs d'amélioration du transport collectif et actif sur notre territoire en autant que les services du train de banlieue Vaudreuil-Hudson de l'Agence métropolitaine de transport soient maintenus.

**Dans quelle mesure le choix des tracés et stations du REM sont-ils arrimés à vos objectifs de développement et de densification résidentielle ?**

Le tracé et les stations du REM s'arriment parfaitement aux objectifs de développement et de densification du centre-ville de Pointe-Claire, tels que décrit dans notre plan d'urbanisme 2011 et axés sur le concept des TOD.

Notre planification urbanistique prévoit un nouveau centre-ville qui deviendra un pôle socioéconomique majeur pour tout l'ouest de l'île, et particulièrement pour le secteur situé de part et d'autre de l'autoroute 40, et du boulevard Saint-Jean à l'est à la limite de Pointe-Claire à l'ouest.

Cependant, la station Pointe-Claire doit être logée à l'est plutôt qu'à l'ouest de l'avenue Fairview. Ce déplacement permettra de maximiser le potentiel de développement de l'ensemble du secteur du futur centre-ville, et ce, dans le respect des meilleures pratiques de développement durable et de densification du territoire.

Cette relocalisation favorise aussi une intégration avec le terminus régional Fairview Pointe-Claire de la STM, et à l'un des plus grands centres commerciaux de l'est du Canada, situé à même le site. Le terrain à l'ouest de l'avenue Fairview, actuellement inoccupé, est voué à un développement mixte, résidentiel, commercial et d'affaires, d'une grande qualité et d'une envergure régionale tout comme certains sites situés en périphérie. Des développements immobiliers y sont d'ailleurs en cours de réalisation. Les stations Pointe-Claire et Des Sources sont donc adjacentes à des pôles de développement et de densification résidentielle ayant un fort potentiel d'attraction.

**Dans quelle mesure le REM faciliterait-il l'accès aux lieux d'intérêt socio-économique sur votre territoire (zone industrielle) ?**

Le REM facilitera l'accès aux lieux d'intérêts socio-économiques à Pointe-Claire, particulièrement pour permettre aux travailleurs provenant de toute l'île de Montréal d'accéder facilement et rapidement à leur lieu de travail dans notre parc industriel et à l'inverse permet aussi à nos citoyens d'accéder au centre-ville de Montréal. La localisation des stations Pointe-Claire et Des Sources permettra aussi de soutenir l'activité du parc industriel en permettant notamment d'attirer une nouvelle main-d'œuvre prête à utiliser le transport en commun pour se rendre au travail.

La station Pointe-Claire est aussi prévue en plein cœur du centre-ville de Pointe-Claire et s'incorporera au développement de projets immobiliers mixtes à haute densité en voie de réalisation. De plus, la station se trouvera annexée à un des plus importants centres commerciaux de l'est du Canada et à distance de marche du terminus régional Fairview Pointe-Claire de la Société de transport de Montréal (STM).

Le projet du REM représente également une opportunité de révision du zonage actuel dans le secteur du parc industriel dont l'activité est en déclin.

De plus, et par la réalisation du futur échangeur Jacques-Bizard, même l'Hôpital général du Lakeshore sera à proximité de la station Pointe-Claire.

Nous sommes conscients que la construction du lien Jacques-Bizard et le réaménagement des échangeurs Saint-Jean et Des Sources interpellent d'autres instances que la CDPQ Infra, soient notamment le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'Agglomération de Montréal. Nous souhaitons que ces instances contribuent rapidement à ces deux projets afin d'assurer le succès du projet REM.